

Chaque province a mis sur pied sa propre organisation en matière de défense civile, organisation modelée sur celle du gouvernement fédéral. Certaines provinces ont organisé des cours de formation analogues à ceux du gouvernement fédéral en vue de former des instructeurs locaux et un personnel-cléf.

L'organisation de la défense civile à l'échelon régional comprend les services suivants: sûreté, incendie, santé, ambulance, bien-être, sauvetage, génie, utilités publiques, communications, transports et information. Un grand nombre de centres importants de population ont fait des progrès considérables dans l'organisation et la formation à l'égard de la défense civile. On compte environ 50,000 agents de la défense civile le 31 mars 1952.

En 1951, une entente a été passée entre le Canada et les États-Unis en vertu de laquelle les deux pays s'engagent à se porter mutuellement secours en cas d'attaque. On a formé un certain nombre d'équipes de travail chargées de tâches déterminées pour élaborer les moyens de mettre à exécution cet accord. Les provinces aussi ont discuté avec les états américains limitrophes des moyens de résoudre leurs problèmes communs. A cet égard également, des rapports étroits ont été maintenus avec le Royaume-Uni et avec les autres États membres de l'OTAN.